

## FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>N°67</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>CP au sein de la cellule politiques éducatives</b>
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité de l'IEN des politiques éducatives
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Sur le modèle du Bureau de la politique de l'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement du MEN, la cellule des politiques éducatives comprend deux pôles opérationnels complémentaires, soit un pôle « éducation prioritaire » englobant les écoles et les collèges REP et REP+, et un pôle « réussite éducative » regroupant les différents dispositifs d'accompagnement.
	MISSIONS	Au sein de la cellule, le conseiller peut être amené, au-delà de ses propres missions, (répartition des missions effectuée collégialement en début d'année scolaire) à participer en tant que de besoin au fonctionnement de l'ensemble des pôles, à savoir : - au suivi de l'éducation prioritaire, en relation avec les services académiques compétents - au suivi des différents dispositifs de réussite éducative destinés aux élèves de l'éducation prioritaire, en lien avec les partenaires institutionnels concernés - au suivi des actions destinées à entretenir la sérénité du climat scolaire à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements, en relation avec les différents services ou instances de prévention opérant à l'échelle communale ou départementale
	FONCTIONS	<b>Le pôle « éducation prioritaire »</b> - réaliser un suivi du fonctionnement des différentes mesures contenues dans le référentiel de l'éducation prioritaire (brigades REP+, projets de réseau, ...) ; - animer le réseau départemental des coordonnateurs REP et REP+ (information, formation, organisation des recrutements...) ; - assurer une veille statistique (atlas des REP) et documentaire. <b>Le pôle « réussite éducative »</b> - suivre le fonctionnement des différents dispositifs d'accès à la réussite (cordées de la réussite, parcours d'excellence, ...), de réussite éducative (école ouverte, programmes de réussite éducative (PRE), volets éducation des contrats de ville, ...) et de soutien à la parentalité (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves, Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, ...) ; - suivre le fonctionnement des dispositifs contribuant à la sérénité du climat scolaire en lien avec le volet prévention en direction de la jeunesse des CLSPD ; - veiller à la bonne articulation de l'ensemble de ces dispositifs avec l'action des écoles et des collèges. <b>Dans un cadre interministériel</b> - assurer la représentation de la direction départementale au sein des groupes académiques de pilotage ou de suivi des différents dispositifs visant à l'amélioration de la réussite éducative ou du climat scolaire ; - intervenir en tant que « référent éducation nationale » au sein des différents groupes techniques en lien avec les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques interministérielles (politique de la ville, prévention de la délinquance...) ou des partenariats institutionnels (Cellules de Citoyenneté et de Tranquillité Publique) ; - contribuer à la bonne marche des actions ou des événements à caractère exceptionnel concernant les territoires de l'éducation prioritaire
	COMPETENCES	<b>Les candidats devront justifier, outre d'une ancienneté générale de service égale ou supérieure à 10 ans à la date de leur recrutement :</b> - d'une solide culture professionnelle dans le domaine de l'éducation prioritaire - d'une première expérience ou à défaut d'une bonne connaissance des dispositifs et des instruments de la politique de la ville - d'une bonne connaissance des différentes instances de prévention de la délinquance ainsi que des actions que celles-ci conduisent en direction de la jeunesse  <b>L'exercice de ces différentes missions implique principalement :</b> - la production de documents d'aide au pilotage (notes, enquêtes, relevés de décisions...) en collaboration avec les différents services de la direction académique

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'instruction détaillée de divers dossiers administratifs aux fins de préparer les avis rendus par le directeur académique</li> <li>- la participation active, au titre de représentant de la direction académique, aux réunions des différents groupes de travail et instances de pilotage ou de suivi en lien avec les missions qui lui sont confiées</li> </ul> <p><b>Ils devront pouvoir faire preuve:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une bonne maîtrise des outils bureautiques les plus courants</li> <li>- de bonnes capacités rédactionnelles</li> <li>- d'esprit d'analyse et de synthèse</li> <li>- d'un réel sens des relations humaines et du travail en équipe</li> <li>- de qualités certaines de disponibilité et de mobilité, leurs missions les amenant à se déplacer régulièrement sur l'ensemble du territoire départemental</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION</b>	Conformément au mémento du mouvement, l'enseignant est affecté à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste est soumis à un régime horaire correspondant à environ 1607 heures annuelles réparties sur un minimum de 38 semaines. Le poste ouvre droit à la perception d'un régime indemnitaire équivalent à environ 50 points de NBI.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 22) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à <a href="mailto:ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr">ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr</a> , à <a href="mailto:nathalie.legaignoux@ac-aix-marseille.fr">nathalie.legaignoux@ac-aix-marseille.fr</a> et à <a href="mailto:frederic.deste@ac-aix-marseille.fr">frederic.deste@ac-aix-marseille.fr</a> avant le 20 mars 2020  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés
	<b>CONTACT</b>	Mme Nathalie Legaignoux – IEN Politiques Educatives au 04 91 99 66 13